



Commune de Jalhay

URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Jean-Pol BOLLETTE, représentant légal de la SA A.B.II établie Rue des Sarts 11 à 4910 Theux.

Le terrain concerné est situé Pont de Polleur à 4845 Sart et cadastré division 2, section A n°1662B.

Le projet est de type : La construction d'une habitation sur pilotis

Avis d'initiative, enquête publique en vertu de l'article D. VIII.13° du CoDT : mesures de publicité supplémentaires - impact potentiellement important sur l'environnement bâti et non bâti.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Jalhay, Service Urbanisme, Rue de la Fagne 46, 4845 Jalhay :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 ;
- Le jeudi **26/06/2025** de 17h à 20h00 ;

L'enquête publique est ouverte le 23 juin 2025 et clôturée le 07 juillet 2025.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Jalhay, Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : service.urbanisme@jalhay.be ;
- remises au service de l'urbanisme dont les bureaux se trouvent Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay.

La lettre postale ou le courrier électronique portera la mention : **PURB/BC202500034/5309/2025**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le **07 juillet 2025** de 14h30 à 15h00 à Jalhay, Rue de la Fagne 46, salle du Collège.

La conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme est Madame Florine BASTIN dont le bureau se trouve à Jalhay, Rue de la Fagne 46, service urbanisme.

Fait à Jalhay, le 03/06/2025

Par le Collège communal,

La Directrice générale,

B. ROYEN



La Bourgmestre,

V. VANDEBERG